ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 36725

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées à propos de la réforme de la loi de 1975. Le texte prévoit en particulier un certain nombre de transferts de compétences vers les conseils généraux. Cela laisse craindre une aggravation des disparités entre les départements et une pénalisation des zones les moins favorisées telles que la Lozère. Il désire connaître ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Francis Saint-Léger
Circonscription : Lozère (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36725
Rubrique : État
Ministère interrogé : personnes handicapées
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 mars 2004, page 2436